**SOCIETE CENTRALE D’AVICULTURE DE FRANCE**

**Confédération Nationale des Associations d’Eleveurs d’Animaux de Basse-cour**

**Procès-verbal de la réunion du CA le 5 mai 2018**

7, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris

**Membres présents :** **16.**

Christian BINOIS, Samuel BOUCHER, Yvon CASTIEN, Johann COËNNE, Yves DESFORGES, Thierry DUCHEMIN, René EVAIN, Bernard GILLOIS, Gaston HARTER, Philippe HUDRY, Jeannine JEHL, Marylène LEGOFF, Yoann LE GUET, Anthime LEROY, Aimé RAULAIN, Christian RAOUST

**Excusés avec pouvoir : 4.**

Frédéric BERNARD : pouvoir à Jean-Jacques MÉNIGOZ

Pierre DELAMBRE : pouvoir à Jean-Claude PÉRIQUET

Bernard JANISSON : pouvoir à Jeannine JEHL

Daniel TOOS : pouvoir à Yves DESFORGES

**Absents : 3**

Ernest SORIN excusé

Raymond KLIPFEL

Gérard KIELWASSER

La réunion débute à 10 H 10. Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs : Yoann LE GUET pour la région Normandie, Philippe HUDRY, région Rhône-Alpes et René EVAIN pour la SNC.

**1 Lecture et approbation du CR de la dernière réunion.**

Le CA ne demande pas lecture du compte rendu de la réunion du CA du 27 janvier, ayant été envoyé par mail pour commentaires éventuels aux administrateurs, et joint à l’invitation pour les nouveaux membres. Jean-Jacques MENIGOZ demande si des commentaires se sont rajoutés au point 6 après l’envoi par mail. Ceci n’est pas le cas. Pas d’autre commentaire. Le CR est adopté à l’unanimité moins une voix.

|  |
| --- |
| Le CR de la réunion du CA du 27 janvier n’appelle aucun commentaire, il est adopté. Demande du président de la FFC au secrétaire général pour savoir si des commentaires ont été faits ultérieurement sur le point 6 du CR. Ceci n’est pas cas. Il signale que conformément à ce qui est noté dans ce point, il a consulté son CA pour un accord au compromis, sur la base du CR envoyé par le secrétaire général, même s’il n’avait pas encore été approuvé par le CA |

**2 Salon de l’agriculture 2018 : Gaston HARTER, Johann COENNE**

Le montage a été fait par des bénévoles de la Moselle, ceux du salon et l’aide de 3 jeunes encadrés par leur éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette année, plus de grandes volières ce qui a pris du temps au montage, une visite explicative pour les gens de l’AMOMA Ile-de-France avec Yves DESFORGES et Aimé RAULAIN. Johann COENNE déplore l’absence de Mme LEVACHER en dehors de ses heures de travail et souligne que cela n’a pas engendré d’économies, bien au contraire. L’expérience de Mme LEVACHER est utile surtout pour le catalogue, les documents sanitaires et les éleveurs. Pour l’an prochain, il faudra plus de commissaires et il va falloir penser à renouveler le matériel vieillissant et en mauvais état, le fait de ne pouvoir accéder au matériel en dehors du salon ne facilite pas son entretien.

Gaston HARTER souligne le manque de bénévoles au montage et démontage même si au démontage il y a eu le renfort de 3 personnes de Normandie. Il souligne l’importance de solliciter la protection judiciaire de la jeunesse dans les régions manquant de bras pour le montage des expositions. Il fait part du souhait de COMEXPOSIUM, organisme qui gère le salon, de donner une nouvelle image de l’aviculture en communiquant par la pédagogie. Gaston HARTER invite la commission « Evènements » à travailler dès maintenant sur le SIA 2019, déplore que les palmipèdes aient été interdits par la DDPP au dernier moment, ce qui a privé la présentation de 43 sujets et l’on peut rajouter des éleveurs qui ne se sont pas déplacés avec le reste de leurs animaux. Il explique que des huiles essentielles ont été pulvérisées deux fois par jour.

Jeannine JEHL explique qu’il faut de la rigueur et l’identification des animaux doit être notée sur les cartes de jugement et enregistrée dans Expo PC sans exception afin être en règle avec les directives officielles et faciliter le contrôle vétérinaire lors de l’envoi d’animaux.

Samuel BOUCHER déplore là encore le vol d’un cobaye le dimanche et demande qu’un système permettant le nourrissage malgré la fermeture des cages soit réfléchi. Aimé RAULAIN comprend  tout à fait la nécessité de fermer les cages des lapins nains et des cobayes, même si cela  rend le nourrissage mais surtout l'abreuvage de ces sujets beaucoup plus difficile. La fermeture de ces cages ne permettant pas d'aller nettoyer comme il le faudrait les abreuvoirs dans les cages qui bien souvent sont décrochés et inaccessibles lors de la distribution de l'eau. La fermeture complique bien les choses. Heureusement qu'elle ne s'applique qu'aux nains et cobayes.

Jean-Claude PERIQUET pour la FFV fait part de la bonne ambiance entre commissaires, malgré la fatigue. Il déplore que les stands des corps techniques étaient très mal placés, il est rejoint par Jean-Jacques MENIGOZ. Gaston HARTER explique que ce problème a été évoqué et sera pris en compte pour la prochaine édition. Jean-Claude PERIQUET constate que les personnes qui voulaient que Mme LEVACHER ne vienne que sur ses heures de travail, ne sont venues prêter main forte ni au bureau, ni dans les allées. Il déplore la décision de la DDPP concernant les palmipèdes. Gaston HARTER souligne que cette dernière s’était engagée à ne rien interdire sauf en cas d’épizootie avérée ce qui n’était pas le cas et aucune exposition en France n’a eu à subir de restrictions. Jean-Jacques MENIGOZ souligne le travail réalisé sur les panneaux pédagogiques par Johann COENNE et V. LEROY directrice de COMEXPOSIUM.

Cette année, environ 6 000 Euros de moins de ventes par rapport à 2016 ceci peut s’expliquer par le retour d’un marchand de volailles de race et l’absence de gros acheteurs étrangers. Le bilan reste positif grâce aux subventions du CENECA et de COMEXPOSIUM ; la nourriture a été offerte par MIFUMA et le Monde de L’élevage. Jean-Claude PERIQUET souhaite le retour de Mme LEVACHER pour la totalité du salon. Philippe HUDRY s’interroge sur la succession de Mme LEVACHER. Il propose que le travail soit décentralisé et soit fait de façon exemplaire en amont tant pour le catalogue que pour le reste. Yves DESFORGES souligne que l’accès au stand est soumis à des règles et des horaires ne facilitant pas le travail avant l’ouverture au public. Jeannine JEHL pense que cette année l’obtention des entrées éleveurs par Internet était fastidieuse. Jean-Jacques MENIGOZ s’interroge sur le devenir du SIA et notre participation à ce dernier en respectant le bien-être animal sur 11 jours. Christian BINOIS incite à travailler en commission. Philippe HUDRY réclame un stand commun pour revenir au salon Johann COENNE rappelle que l’absence de la SNC de cette année a quand même coutée 550 Euros à la SCAF car le stand vide a été facturé. Une réunion est prévue le 8/06/2018 avec COMEXPOSIUM dans leurs locaux de la Défense.

|  |
| --- |
| Beaucoup plus de volières cette année, d’où un temps de montage plus long, avec des bénévoles du Salon, de la Moselle, ainsi que 3 jeunes encadrés par leur éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.  Un matériel vieillissant et en mauvais état, donc à renouveler. On déplore le manque de possibilité d’accéder au stock en dehors de la durée du SIA.  Un bon travail réalisé sur des panneaux pédagogiques par Johann COËNNE et COMEXPOSIUM.  Laps de temps trop court entre l’autorisation de rentrer dans les halls et l’heure d’ouverture au public d’où des difficultés à assurer consciencieusement le nourrissage des animaux.  Une bonne ambiance entre les commissaires et ce malgré la fatigue.  Merci à nos sponsors pour leurs dons, aux subventions du CENECA et de COMEXPOSIUM, qui ont permis de ne pas inscrire ce bilan en déficit, à nos partenaires de l’alimentation animale qui ont offert les grains et autres granulés.  Un bémol, l’absence de Madame LEVACHER en dehors de ses heures normales de travail. Absence qui a demandé un surcroît de travail aux bénévoles ainsi qu’un coût supplémentaire.  Un regret : la décision de la DDPP d’interdire l’exposition aux palmipèdes. Les stands des corps techniques très mal placés.  Une baisse de vente d’animaux par rapport à l’année de référence 2016, due en grande partie à la vente de volailles par des stands professionnels situés à nos côtés et l’absence des gros acheteurs étrangers habituels.  Un autre bémol, le passage au numérique pour les cartes « exposants » ou « parking », gestion mise en place par COMEXPOSIUM mais qui n’a pas trop bien fonctionné.  Un souhait pour le cru 2019 : un stand commun à tous les corps techniques. Il était à noté l’absence de la SNC cette année, mais le stand a été facturé quand même à la SCAF.  Une proposition : un travail décentralisé, commencé bien en amont tant pour le catalogue que pour les autres postes. Un matériel adéquat, fonctionnel et adapté.  Une demande : l’inscription de l’identification des animaux sur ExpoPC et les cartes de jugement  Un autre souhait, un nombre plus important de bénévoles, du montage au démontage en passant par les jours d’ouverture au public.  Une question, l’avenir de notre participation au SIA tout en nous mettant en conformité avec le bien-être animal.  Une réunion est prévue avec COMEXPOSIUM le 8 juin 2018.  Philippe HUDRY et René EVAIN intègrent la commission « Evènements ». |

**3 Financement de l’aviculture française**

Gaston HARTER informe l’assemblée qu’une réunion aura lieu en juin avec les corps techniques pour tirer un premier bilan par rapport au projet validé par l’AG du 1/07/2017. Des ajustements seront indispensables pour que tout le monde y trouve son compte et puisse financer ses activités. La renégociation du prix des bagues doit servir l’ensemble des acteurs de la SCAF. Le financement global n’est pas viable. Il y plus de charges que prévu au niveau des déplacements. Il va falloir ajuster en fonction des besoins de chacun. La SCAF doit rester le maître d’œuvre et travailler en collaboration avec les corps techniques et les régions. Devant les administrations il faut rester uni. Anthime LEROY rappelle que face aux rumeurs, il faut des propositions concrètes et qu’il ne doit pas y avoir la SNC versus SCAF. Il déclare que nous gagnerons ou nous perdrons ensemble. Philippe HUDRY explique qu’il faut des projets, il faut évaluer les besoins et trouver les moyens. Johann COENNE souligne qu’il faut quand même quelques réserves et que la SCAF doit avoir au moins 15 000 Euros d’avance. Yvon CASTIEN est d’accord pour un projet commun en tenant compte des régions qui font le lien avec les associations locales, il souligne que nous sommes à un moment de transition qui peut être critique. Jean-Claude PERIQUET déplore que beaucoup de réunions ne servent à rien et ne sont pas suivies d’effet.

Philippe HUDRY présente une simulation de budget où il apparait que les charges de personnel et de loyer représentent un gros poste. Un débat s’ensuit concernant le maintien d’une secrétaire à mi-temps et la location de locaux à Paris, une majorité est pour conserver une personne à temps partiel et pour que la SCAF garde une adresse dans des locaux officiels à Paris.

Johann COENNE invite les membres du CA à faire attention aux tarifs des déplacements car cela représente un énorme budget pour la SCAF. Tout le monde est d’accord pour faire un effort en ce sens.

|  |
| --- |
| Tenue d’une réunion en juin avec les corps techniques et les régions pour un 1er bilan par rapport au projet validé en AG le 1er juillet 2017.  Des ajustements sont indispensables pour que chacun puisse financer ses activités.  La renégociation du prix des bagues doit servir à l’ensemble des acteurs de la SCAF, maître d’œuvre en étroite collaboration avec les corps techniques et les régions.  Pour la continuité de notre mouvement avicole, des propositions concrètes doivent être faites, de façon commune. Des discussions franches, doivent permettre d’élaborer des projets, en évaluant les besoins et en trouvant les moyens pour les mener à terme.  Dans une simulation de budget, il apparaît que les charges de personnel et loyer représentent un gros poste. Débat sur le maintien d’une secrétaire à mi-temps et location de locaux à Paris. La majorité des membres du CA est pour le maintien des deux.  Le trésorier demande aux administrateurs de faire attention aux tarifs des déplacements aux réunions. Cette ligne représente une ligne importante dans le budget de la SCAF. |

**3a Financement FFC FAEC.**

Jean-Jacques MENIGOZ attire l’attention du CA par courrier du 5/03/18 sur le fait que ne percevant plus les cotisations des associations avicoles, la FFC et la FAEC ont respectivement un manque à gagner de 4 800 et 800 euros. Philippe HUDRY fait remarquer qu’à la base, la cotisation par adhérent pour les régions était de 1,20 € et qu’elle avait été augmentée à 2 € pour palier ce problème. Il souligne que la gestion des bagues incombant aux corps techniques et aux régions, les charges de personnel pourraient être réduites. Le fait d’être locataire à l’ITAVI donne une dimension et une vitrine nationale et internationale à la SCAF. Gaston HARTER veut que pendant l’exercice 2018 il n’y ait pas de renégociation sur le tarif des bagues qui doit rester à 1,35 euro la dizaine pour les corps techniques en sachant que par la suite tout peut évoluer. Une fois les problèmes de financement posés, il faudra sûrement se faire conseiller par des financiers. Yvon CASTIEN pense que la période d’essai de deux ans doit aller à son terme et qu’il ne faut pas changer les règles trop rapidement.

Bernard GILLOIS fait remarquer que les régions ont de plus en plus de travail et voudraient aussi en profiter financièrement. Johann COENNE fait remarquer que la SCAF a des charges incompressibles : le défraiement des réunions du CA, les patronages, les loyers et les charges de personnel. Gaston HARTER exige que le vote concernant le financement du 6 mai 2017 et ratifié en AG du 1er juillet 2017 soit respecté. La renégociation du prix des bagues avec le fabricant doit avant tout servir à la SCAF ; Il faut trouver un accord rapide avec la SNC, cette dernière doit se conformer à ce qui a été voté en CA et AG 2017. Approbation A.G du 25 juin 2016.

Philippe HUDRY demande à ce que la SNC négocie directement avec le fabricant de bagues comme la FFC pour les CO, Gaston HARTER lui rappelle que pour ce qui est de la FFC personne ne voulait s'occuper des CO alors que pour les bagues la SCAF a un contrat d'exclusivité signé à Kembs jusqu'en 2023 avec le fabricant. Christian BINOIS souligne que l'identification est du ressort des corps techniques. Gaston HARTER est d'accord et lui fait remarquer que c'est ce qui est le cas en ce moment. Jean-Claude PERIQUET met en garde de ne pas tout détruire. Une réunion de la commission Finances sera organisée en juin 2018. La date sera fixée ultérieurement.

|  |
| --- |
| Le nouveau financement laisse un manque à gagner pour la FFC et pour la FAEC. Le passage de la cotisation, prévue à l’origine à 1,20 € / membre à 2 € devait, selon les concepteurs du projet, permettre de palier à ce problème.  Le trésorier fait part à l’assemblée des charges incompressibles de la SCAF : le défraiement des réunions du CA, les patronages, les loyers et charges de personnel.  Une proposition de la SNC : un prix juste des bagues avec une négociation en direct avec le fabricant, car l’identification est du ressort des corps techniques, cf. les CO de la FFC.  Le président précise qu’un contrat d’exclusivité pour les bagues avait été signé à Kembs.  Une réunion de la commission finance sera organisée en juin 2018. Date restant à fixer.  Yvon CASTIEN remplace Christophe GAILLARD au sein de cette commission. |

**4 Transport des animaux**. Courrier au ministère, suite à l’arrêté du 14 mars 2018

Gaston HARTER explique que, suite à l'arrêté du 14 mars qui fait loi à ce jour (l’application est au 1er juillet 2018) on ne peut transporter par véhicule que 30 animaux à plumes (oiseaux). Renseignement pris auprès de la DDPP de Metz, les sanctions seront très fortes. Il faudra travailler sur ce texte dans les régions afin d’éviter les ennuis et éventuellement monter des formations comme c’est le cas pour le transport des lapins. Un courrier de demandes d’explications, pour l’instant sans réponse, a été envoyé le 28 mars 2018 au ministère.

|  |
| --- |
| Un arrêté du 14 mars 2018 fait état de mesures de prévention de la propagation de maladies animales via le transport par véhicules routiers d’oiseaux vivants.  Une formation éventuelle des conducteurs, tel que cela se pratique pour les lapins, peut être envisagée.  Un courrier, demandant des précisions concernant le transport de nos animaux a été envoyé au Ministère de l’Agriculture en date du 28 mars 2018. Sans réponse à ce jour. |

**5 Exposition de l’EE à HERNING au DANEMARK, du 9 au 11 novembre 2018.**

Gaston HARTER propose de repartir sur un stand de base 3 par 4 mètres comme à LEIPZIG sur lequel seraient représentés la SCAF et les corps techniques. Sur ce stand il faudra un réfrigérateur afin d’accueillir dignement les visiteurs tant français qu’étrangers. Pour les besoins en personnel, il faudrait 2 personnes par corps techniques et 4 pour la SCAF. Il va falloir établir un budget. René EVAIN fait part du désir de la SNC d’organiser un groupage qui devrait partir d’un point central comme Montluçon. La région Nord Pas-de-Calais Picardie envisage aussi un groupage ainsi que la Moselle. Une discussion s’ensuit d’où il ressort qu’il vaut mieux s’adresser à des professionnels du transport ayant du matériel aux normes en vigueur et un savoir-faire. Par contre Philippe HUDRY met en garde de bien s’assurer que les contrats soient clairs quant aux prestations, horaires, lieu, etc. Ces groupages doivent être mutualisés afin de diminuer les coûts et la gêne pour nos éleveurs.

|  |
| --- |
| Pour le stand des nations, un espace de 3 x 4 m permettrait à la SCAF et aux corps techniques de représenter la France. Il convient d’y accueillir dignement tant les visiteurs français qu’étrangers.  Il faut envisager la présence de 2 personnes par corps technique et de 4 pour la SCAF.  Un budget doit être présenté.  La SNC souhaite organiser un groupage avec pour point central Montluçon ou Limoges.  D’autres régions vont également organiser des groupages : Nord-Pas de Calais-Picardie, Moselle, etc.  Suite à l’arrêté ministériel (voir point précédent), il peut être intéressant de s’adresser à des transporteurs professionnels, mais il convient de s’assurer de la clarté des contrats quant aux prestations : horaires, lieux, etc.  Ces groupages doivent être mutualisés afin d’en diminuer le coût et la gêne pour les éleveurs.  R EVAIN est la personne de contact "toutes espèces" pour la France. |

**6 Règlement des cotisations au 31 mars 2018**

Toutes les fédérations sont pratiquement à jour. Il faut faire remonter la liste des sociétés ayant cotisé afin de gérer les patronages et de prévenir la FNJ pour la participation ou non des juges. Les listes de sociétaires sont en partie établies, mais comment les gérer. Yves DESFORGES souligne qu’un tableau avec un ordre précis a été envoyé aux responsables de régions et cet ordre doit être respecté pour faciliter la fusion des données. Pour les régions non à jour de cotisation, il est décidé qu’une dernière relance sera envoyée et qu’une décision sera prise après le 25/05/2018.

Philippe HUDRY fait remarquer que, toutes les régions étant constituées, cet exercice doit servir d’étalon pour le paiement des cotisations et les commandes de bagues. On ajustera en 2019.

|  |
| --- |
| Toutes les fédérations sont pratiquement à jour de cotisation (3 en attente de paiement). Une dernière relance doit être envoyée. Un bilan sera fait après le 25 mai 2018.  Il faut faire remonter la liste des associations cotisantes afin de gérer les patronages et prévenir la FNJ pour la participation des juges aux expositions de ces sociétés.  Comme les régions sont constituées, cet exercice doit servir d’étalon pour le paiement des cotisations et les commandes de bagues. Un ajustement sera fait en 2019. |

**7 Présentation des nouveautés concernant Expo PC par P HUDRY**

Philippe HUDRY explique que 95 % des sociétés avicoles utilisent Expo PC et qu’elles ne le font pas toutes dans les mêmes conditions, les utilisateurs ne sont pas ni spécialistes des races ni de l’informatique. L’idée depuis 2017 est que les corps techniques mettent et tiennent à jour un fichier des races et variétés homologuées par leurs commissions des standards, ce travail est fait. Pascal OHEIX, le concepteur d’Expo PC, est d’accord pour créer à partir de ces fichiers une base de données et de la distribuer à toutes les associations ayant acquis Expo PC. Les corps techniques s’engagent à maintenir ce fichier à jour annuellement. Philippe HUDRY salue le travail des corps techniques. Des formations sont organisées dans certaines fédérations suite à des demandes des sociétés.

|  |
| --- |
| 95 % des associations avicoles françaises utilisent ExpoPC, mais pas dans les mêmes conditions, les utilisateurs n’étant souvent ni des spécialistes des races et/ou d’informatique.  Un fichier des races et variétés homologuées par leurs commissions des standards est tenu depuis 2017 par les différents corps techniques. Le concepteur d’ExpoPC se propose de créer une base de données à partir de ces fichiers. Ces derniers seront mis à jour annuellement.  Des formations sont être organisées dans certaines fédérations suites à des demandes d’associations. |

**8 Affaire Mathieu BAILLY : objet : organisation d’une exposition sans être à jour de cotisations avec sa région**

Yvon CASTIEN rappelle les faits. Organisation d’une exposition sans le patronage de la SCAF à Enquin Les-Mines par le Cercle Avicole Enquinois les 30 /09 et 1/10 2017.

Gaston HARTER, après avoir rencontré Mathieu BAILLY, président de cette association, explique que ce dernier reconnaît son erreur d’avoir persisté, malgré les nombreuses mises en garde. De plus, il reconnaît avoir trompé les juges. Pour cette fois le CA décide d’accorder son indulgence, afin de ne pas compromettre l’activité et le redémarrage de cette société. Toutefois cette société devra se mettre en règle le plus rapidement possible avec la région Nord Pas-de-Calais Picardie et devra être irréprochable à l’avenir. A la demande d’Yvon CASTIEN, il est rappelé que seules les sociétés à jour de cotisation envers leurs régions à raison de deux euros par adhérents pour la SCAF peuvent prétendre à la présence de juges et au patronage de la SCAF.

|  |
| --- |
| Une exposition a été organisée sans le patronage de la SCAF à Enquins-les-Mines.  Le président de cette association reconnaît son erreur d’avoir persisté, malgré les nombreuses mises en garde. Pour cette fois, le CA décide d’accorder son indulgence afin de ne pas compromettre l’activité et le redémarrage de cette association. Toutefois, cette association devra se mettre en règle le plus rapidement possible avec la région Nord-Pas de Calais-Picardie.  Il est rappelé que seules les associations avicoles, à jour de cotisation envers leur région, à raison de 2 €/membre pour la SCAF peuvent prétendre à la présence de juges et au patronage de la SCAF. |

**9 La Revue Avicole : choix de l’imprimeur**

Jean-Claude PERIQUET présente le travail de la commission. La mise en page sera réalisée par Jean-Claude PERIQUET. Par contre la société ICI est retenue pour l’impression car la qualité de son travail parait meilleure, le CA vote pour à la majorité. Hausse du prix des abonnements de 2 € : le CA est contre.

|  |
| --- |
| Compte-rendu de la commission : la mise en page sera réalisée par Jean-Claude PERIQUET. Mais elle a retenu l’imprimerie ICI en raison d’une meilleure qualité d’impression.  Le CA est favorable à ce choix. |

**10 Les juges de la région Nord Pas-de-Calais Picardie** dénoncent une présence trop importante de juges étrangers dans leurs expositions

Lecture d’un courrier de Laurent ATTAGNIANT. Yvon CASTIEN explique qu’après enquête il n’y pas d’infraction dans la globalité et si cela est parfois le cas, il s’agit d’us et coutumes en raison d’échanges et de jumelage.

|  |
| --- |
| A la suite d’un courrier des juges de la région Nord-Pas de Calais-Picardie qui dénoncent une présence trop importante de juges étrangers dans les expositions de la région, il s’avère, après enquête, que dans la globalité des jugements, il n’y a pas d’infraction, et si cela peut être parfois le cas ; il s’agit d’us et de coutumes en raison d’échanges hors frontière ou de jumelage. |

**11 Nouvelles demandes : changement de région**

Robert CREPEAU a écrit un courrier en réitérant sa demande d’intégrer la région Bretagne. Il menace d’aller au tribunal. Bernard GILLOIS explique qu’il ne comprend pas car après l’AG des aviculteurs vendéens tout le monde était d’accord pour rester en Poitou-Charentes.

Suite à la demande de madame ARSAC des aviculteurs de la HAUTE-LOIRE de rejoindre la région Centre-Auvergne, Bernard JANISSON n’est pas contre mais attend un courrier de madame ARSAC.

Yoann LE GUET demande que les règles de « changement de région » soient réexpliquées. La règle est simple il suffit que les parties soient toutes d’accord.

|  |
| --- |
| Un courrier de Robert CREPEAU réitérant sa demande d’intégrer la région Bretagne. Or, lors de l’AG des aviculteurs Vendéens, ceux-ci on voté pour rester en Poitou-Charentes. |
| Une demande de Madame ARSAC des aviculteurs de la Haute-Loire qui souhaite, pour des raisons géographiques rejoindre la région Centre-Auvergne. Le président de la région n’est pas contre, mais il attend un courrier de l’association. |
| En ce qui concerne les demandes de « changement de région » faites par des associations localisées en bordures de région, une simple règle s’applique : il suffit que toutes les parties soient d’accord. |

**12 Agissements de Frédéric OSBILD, juge pigeon**

Gaston HARTER explique qu’il a reçu plusieurs plaintes d’éleveurs auxquels Frédéric OSBILD a acheté des pigeons qu’il n’a pas payés. Anthime LEROY dit que la FNJ est saisie du dossier et qu’elle va traiter la question avec les autorités compétentes.

|  |
| --- |
| Plusieurs plaintes ont été déposées auprès du président de la SCAF. Plaintes selon lesquelles Frédéric OSBILD aurait acheté des animaux à des éleveurs sans les payer. Le président de la SNC signale que la FNJ est saisie du dossier. |

**13 Commission de discipline**

En l’absence excusée du responsable de la commission, les questions sont reportées. Toutefois Jean-Jacques MENIGOZ fait part au CA que pour ce qui est du problème avec R LOULERGUE, tout est rentré dans l’ordre.

|  |
| --- |
| En l’absence excusée du responsable de la commission, ce point est reporté à la prochaine réunion. Toutefois Jean-Jacques MENIGOZ informe le CA que problème concernant M. LOULERGUE est réglé. Le CA en prend note. |

**14 Agréments de sociétés, distinctions et Vase de Sèvres**

La SCAF agrée la société de la Côte d’Opale, région Nord Pas-de-Calais Picardie

La région Nord Pas-de-Calais Picardie propose au CA pour des médailles de la SCAF : échelon Or

Mme J CHATELIN, MM. JP BOUCHER et P CHAMPION au vu de leurs CV avicoles. Le CA répond favorablement.

M. MACREZ proposé par G HARTER échelon Or le CA est favorable.

Sur une demande personnelle, S SIMONIN échelon bronze. Au vu de son long passé avicole le CA est favorable exceptionnellement.

**Vases de Sèvres 2019**

* La région UAAO propose l’exposition de Grand Lucé (72) par l'Entente Avicole Sarthoise.

La région Rhône-Alpes propose l’exposition de l’Union Avicole de l’Isère

La région Normandie propose l’exposition de Luc-sur-Mer

La région Nord Pas-de-Calais Picardie propose l’exposition de Compiègne

Pour 2020

La Fédération des Associations Avicoles du Grand Est propose l’exposition d’Epinal

Le vote aura lieu après instruction de la commission au prochain CA.

|  |
| --- |
| \* Agrément d’associations : la Côte d’Opale, région Nord-Pas de Calais-Picardie : agréée  \* Distinctions :   * La région Nord-Pas de Calais-Picardie propose pour des distinctions de la SCAF : échelon Or : Mme CHATELIN, MM. Jean Pierre BOUCHER ET Pascal CHAMPION. Aux vues de leur CV avicole, le CA y répond favorablement. * Proposé par Gaston HARTER, échelon Or pour M. MACREZ, le CA y répond favorablement * Sur une demande personnelle, M. SIMONIN à l’échelon bronze. Aux vues de son long passé avicole, le CA y répond favorablement de façon exceptionnelle.   \* Vases de Sèvres 2019   * La région Avicole de l’Ouest propose Grand Lucé (72) par l'Entente Avicole Sarthoise. * La région Rhône-Alpes propose l’exposition de l’Union Avicole de l’Isère * La région Normandie propose l’exposition de Luc sur Mer * La région Nord-Pas de Calais-Picardie propose l’exposition de Compiègne   Pour 2020   * La Fédération des Associations Avicoles du Grand-Est propose l’exposition d’Epinal |

**15 Divers**

\* Pour la date de la prochaine AG, il faut attendre les directives du ministère. La proposition d’ordre du jour sera envoyée aux administrateurs pour infos et modifications éventuelles. Le CA vote pour à l’unanimité.

\* Lecture d’un courrier de Pierre DELAMBRE absent excusé :

« Pour éviter l’imbroglio d’aujourd’hui qui est lié entre autres, à un manque total de formalisme, je propose que pour la prochaine commande de bagues 2018/2019 qui interviendra d’ici quelques semaines :

La SCAF édite un « Bon de commande » en bonne et due forme, avec le prix unitaire à payer et où figureraient les modalités de règlement.

Le bon de commande devrait être renvoyé, signé, et accompagné d’un acompte de 15% de la valeur totale pour être pris en compte.

Le paiement du solde interviendrait 1 mois avant la livraison prévue, sans paiement à la date convenue, pas de livraison de bagues.

Rien d’exceptionnel dans tout cela, mais cela pourrait éviter les contestations d’après livraison. Car il n’y a aucune raison que les risques de non recouvrement ne soient supportés que par la SCAF ».

\* Pour info suite à la défection de Patrice MORGALET le site Web est en attente d’un nouveau Web Master.

\* Commission nouveaux membres acceptés :

Philippe HUDRY commission Evénements

Yvon CASTIEN commission Finances

René EVAIN commission Evénements

|  |
| --- |
| Il faut attendre les directives du Ministère de l’Intérieur afin de fixer la date de la prochaine AG. La proposition d’envoyer l’ordre du jour à tous les administrateurs pour modifications éventuelles a été acceptée à l’unanimité. |
| Un courrier de Pierre DELAMBRE, absent excusé, qui demande à ce que la prochaine commande de bague soit envoyée sur un bon de commande, préalablement édité par la SCAF, soit renvoyée, avec un acompte de 15 % de la valeur totale. Le paiement du solde sera fixé à 1 mois avant la livraison des bagues. |
| Pour infos : la défection de Patrice MORGALET pour la création du site Web. La SCAF est en attente d’un nouveau Web Master. |
| Commission nouveaux membres : voir les différents points. |

L’ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 14 H 30.

Le président : le secrétaire général :

Gaston HARTER Yves DESFORGES